



ARRETE N°2018-423

MODIFIANT L'ARRETE 2018-390 DU 23 OCTOBRE 2018 PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL DANS LA SPECIALITE INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION – SESSION 2019 POUR LE COMPTE DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Claude PONZO, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, Maire de Besse sur Issole, Vice-Président de la communauté de communes « Cœur du Var », Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 modifié du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-206 modifié du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2018-390 du 23 Octobre 2018 portant ouverture d'un concours externe et interne d'accès au grade d'ingénieur territorial dans la spécialité informatique et systèmes d'information – session 2019 pour le compte de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le recensement des besoins effectué, par les Centres de Gestion de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant les demandes d'organisation formulées par les Centres de Gestion de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant qu'au regard de l'importance des demandes et de leur répartition géographique, il apparaît que les Centres de Gestion mobilisent leurs moyens pour organiser ce concours sur le périmètre régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

ARRETE

Article 1 :

Suite à une augmentation du nombre de postes, l'article 1 de l'arrêté 2018-390 du 23 Octobre 2018 est modifié comme suit :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var organise au titre de l'année 2019 le concours Externe et Interne d'accès au grade d'Ingénieur Territorial, dans la spécialité Informatique et Systèmes d'information, pour 33 postes répartis comme suit :

Spécialité ouverte	Interne	Externe	TOTAL
Informatique et Systèmes d'information	8	25	33

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française. Il sera publié par voie électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83), autorité organisatrice du concours au www.cdg83.fr et affiché simultanément dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, des Centres de Gestion de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, de la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et du Pôle Emploi.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les collectivités du département, aux Centres de Gestion de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à La Crau, le 20 Novembre 2018

LE PRÉSIDENT

Claude PONZO

Maire de Besse sur Issole
Vice-Président de la C.C.C.V

